



ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2024

Consignes générales de vote pour le scrutin de liste de l'élection au Comité directeur

Les votes des A.S. s'effectuent par correspondance, la date limite d'envoi étant le 6 décembre.
Les votes des LBR et CBD s'effectueront en présentiel au cours de l'Assemblée Générale le **vendredi 13 décembre vers 16h30 et sera close vers 17h30**.

- Pour accélérer les opérations, 3 bureaux fonctionneront, ils recueilleront les votes des comités suivants :

Bureau de vote 1	Bureau de vote 2	Bureau de vote 3
LBR Bourgogne FC + CBD	LBR Nvelle Aquitaine + CBD	LBR AURA
LBR Ile de France + CBD	LBR Grand Est + CBD	LBR Occitanie + CBD
LBR Hauts de France + CBD	LBR Bretagne P. de Loire + CBD	LBR PACA + CBD
LBR Normandie + CBD	LBR La Réunion	LBR Centre V. de Loire + CBD
CBD Ain	CBD du PADB Auvergne	CBD Drôme
CBD Isère	CBD Ardèche	CBD Loire
CBD Haute-Savoie	CBD Rhône et Métro de Lyon	CBD Savoie
29 votants – 1 096 voix	29 votants – 1 093 voix	29 votants – 1 071 voix

Chaque bureau de vote sera doté d'une urne.

Les représentants des Ligues, Comités ou Districts se présenteront au bureau les concernant avec les bulletins de vote qui leur ont été envoyés.

Après vérification de leur identité (CNI, passeport...), éventuellement de leur pouvoir et émargement, ils déposeront dans l'urne, leurs bulletins de vote.

Ces derniers seront pliés individuellement en **2 (noms à l'intérieur)**.

COMITE DIRECTEUR

Il se compose de 31 membres dont :

- ✓ 24 sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à 1 tour au plus fort reste,
- ✓ 1 médecin licencié élu au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour
- ✓ 1 arbitre élu au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour
- ✓ 1 entraîneur élu au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour
- ✓ 1 représentant de la Rafla désigné par le Comité National de la Rafla
- ✓ 1 représentant de la Boule bretonne désigné par le Comité National de la Boule bretonne
- ✓ 2 athlètes de haut niveau désignés par la Commission nationale des athlètes de haut niveau (commission de 6 membres élue préalablement).

Sera déclaré nul tout bulletin :

- autres que ceux fournis par la F.F.S.B.
- portant la moindre inscription, signe ou mention

Pour le Comité directeur, les listes sont bloquées, il n'est pas possible de rayer un nom sous peine de nullité.